



Avril/Mai 2014

INFORMATIONS MUNICIPALES # 01

Saulon-la-Chapelle



Zoom sur...

Notre commune envisage prochainement de réaliser des **prises de vues aériennes** de notre territoire. Nous souhaiterions profiter de la présence du prestataire pour vous proposer également cette offre, valable pendant le mois de juin.

Impression d'une photo aérienne sur support avec attaches pour fixation au mur, format 30 cm x 20 cm, pour **175 € TTC** (paiement le jour de la prise de vue). Aucun fichier numérique ne sera transmis au client.

Dans un premier temps, les prises de vue concerneront le **hameau de Layer, la rue du Moulin, la place de l'église, la route de Noiron et le Petit-Essart, l'avenue de la gare, le secteur des Longs Champs, la rue du Foyer jusqu'à la rue du Sachot, la grande rue jusqu'à la boulangerie**. Si vous êtes intéressé, merci de faire parvenir vos coordonnées **avant le 1^{er} juin** au secrétariat de mairie. Offre valable si nous avons suffisamment de demandes.

Le mot du Maire

Comme nous l'avions évoqué, l'information en votre direction fait désormais partie de nos priorités.

Vous avez entre vos mains le premier numéro du bulletin d'informations sur Saulon la Chapelle dans lequel figurent les comptes-rendus synthétisés des deux premières réunions de conseil municipal ainsi que quelques informations pratiques. La fréquence de parution devrait être mensuelle, comme celle des conseils municipaux, fixés pour l'instant au 2^{ème} lundi de chaque mois, à 19 h 15.

Depuis plusieurs semaines, la nouvelle équipe municipale est au travail. Parmi les premières tâches administratives ont figuré la mise en place de commissions (avec l'ouverture de certaines aux personnes de notre commune) et le vote du budget, exercice difficile, surtout en fonction du contexte actuel. D'autres dossiers vont être abordés prochainement, notamment celui du PLU ou de la mise aux normes de nos bâtiments communaux. Sujets complexes !

Cependant, cela ne doit pas nous empêcher de favoriser les relations entre nous, comme en témoignent les actions menées pour le 8 mai ou prochainement pour le 14 juillet.

Bonne lecture à tous !

Pascal BORTOT

Maire de Saulon-la-Chapelle

Vice Président de la communauté de communes du Sud Dijonnais

SOMMAIRE...

Conseil municipal du 7 avril 2014	P. 2
Conseil municipal du 18 avril 2014	P. 4
Agenda	P. 6
Informations pratiques	P. 6

Compte rendu sommaire conseil municipal du 7 avril 2014

(NB : les comptes rendus sont affichés dans leur intégralité sur les panneaux d'informations publics)

1) INDEMNITÉ DU MAIRE

M. le Maire propose de ne pas augmenter le pourcentage de ses indemnités pour la durée de son mandat.

2) INDEMNITÉS DES ADJOINTS

Tableau représentant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

Nom	Fonction	Montant mensuel	Pourcentage
BORTOT Pascal	Maire	1 406,54 €	37 %
GILLES GADESKI	Adjoint	475,18 €	12,5 %
Christelle MANGEMATIN	Adjointe	475,18 €	12,5 %
Alain BŒUF	Adjoint	475,18 €	12,5 %
Catherine SIRI-RACLE	Adjointe	475,18 €	12,5%

3) COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS CONSULTATIFS COMMUNAUX

A) Commissions communales

- Commission FINANCES

M. Pascal BORTOT, Maire, président
Mme Catherine SIRI-RACLE, vice-présidente
Tous les membres du conseil municipal

- Commission PLU

M. Pascal BORTOT, Maire, président
M. Gilles GADESKI, vice-président
Tous les membres du conseil municipal

- Commission APPELS D'OFFRES

M. Pascal BORTOT, Maire, président
Membres titulaires :
M. Gilles GADESKI
Mme Catherine SIRI-RACLE
M. Alain BŒUF

- Commission AFFAIRES SCOLAIRES

M. Pascal BORTOT, Maire, président
Mme Christel MANGEMATIN, vice-présidente
Mme Stéphanie POULY
Mme Claudine BEUDET

- Commission RPI

M. Pascal BORTOT, Maire, président
Mme Christel MANGEMATIN
Mme Stéphanie POULY

- Commission PERSONNEL

M. Pascal BORTOT, Maire, président
Mme Claudine BEUDET, déléguée
Mme Chantal MARET
Mme Catherine SIRI-RACLE

B) Comités consultatifs

Travaux – Urbanisme

Vice-président : G. GADESKI
Membres du Conseil Municipal : E. JINKINS,
C. ALLEXANT, N. PEDRON, C. BEUDET
Membres extérieurs : L. GRESSET, G. CHAUMONT,
M. LACOLONGE, F. LANIER, A. JACQUET,
J. RAINHO, B. PORCHERAY, S. FOURNIER,
J. JACQUEY, P. BOURGEOT.

Vie communale

Vice-présidente : C. MANGEMATIN
Membres du Conseil Municipal : C. MARET,
F. COUPECHOUX
Membres extérieurs : S. FLAMAND, N. LABORDE,
C. LORY, E. CORDENOT, M. CAUTAIN, C. DELOCHE

Associations – Manifestations – Sport – Jeunesse

Vice-président : A. BŒUF

Membres du Conseil Municipal : S. POULY,
E. JINKINS, A. MANCA, F. COUPECHOUX
Membres extérieurs : I. CHATELET, C. TOBLER,
C. BILLAUDEL, V. VAUTRIN, S. BOISSARD,
M. MARECHAL

Environnement – Bois – Champs

Délégué : C. ALLEXANT
Membre du Conseil Municipal : A. MANCA,
C. SIRI-RACLE
Membres extérieurs : R. CONTET, M. BEUDET,
A. BACHELET, B. VALLIN, J.L. SALAUN, N. MANCA

Communication – information

Délégué : F. COUPECHOUX
Membres du Conseil Municipal : G. GADESKI,
C. BEUDET, C. MANGEMATIN
Membres extérieurs : J.P. FAURE, R. PEDRON,
B. PICHON, A. LANGLET, T. VALENTIN

4) COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES (PROPOSITIONS)

- Commission FINANCES : A. MANCA
- Commission APPEL D'OFFRES : A. MANCA
- Commission EAU ASSAINISSEMENT :
G. GADESKI, F. COUPECHOUX
- Commission DECHETS : P. BORTOT, C. BEUDET
- Commission TRAVAUX : A. MANCA, G. GADESKI, C. ALLEXANT
- Commission AMÉNAGEMENT TERRITOIRE :
A. MANCA, E. JINKINS, C. ALLEXANT
- Commission TRANSFERT DE CHARGES : P. BORTOT
- Commission PÉRISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE :
S. POULY, C. MANGEMATIN, C. BEUDET
- Commission INFORMATION - COMMUNICATION :
P. BORTOT, F. COUPECHOUX
- Commission JEUNESSE SENIORS :
C. MANGEMATIN, C. BEUDET
- SYNDICAT DU BASSIN DE LA VOUGE :
C. ALLEXANT

5) REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE SIÉGEANT AUPRÈS DE STRUCTURES

- FOYER : S. POULY, F. COUPECHOUX
- POMPIERS : A. MANCA, A. BŒUF
- SIVOS GEVREY : C. MANGEMATIN, N. PEDRON
- SICECO : G. PORCHERAY, titulaire ; E. JINKINS, suppléant
- CCAS : P. BORTOT, C. BEUDET, C. MANGEMATIN, N. PEDRON, F. COUPECHOUX

6) ENVOI DES CONVOCATIONS ET DES COMPTES RENDUS PAR MAIL

Afin de réduire les coûts de fonctionnement, il est proposé un envoi par mail des convocations et des comptes rendus aux membres du conseil municipal.

7) RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le devis établi par le SICECO concernant la rénovation du réseau d'éclairage public sur la commune, s'élève à 8 342,56 € H.T, le montant à la charge de la commune est de 3 339,57 € H.T. Les travaux seront réalisés dans les semaines à venir.

La remise en état des lampes défectueuses est prévue le 10 avril par SPIE ; M. BORTOT demande aux conseillers de faire remonter les problèmes afin de les transmettre à l'entreprise SPIE.

8) INFORMATIONS DIVERSES

Il est prévu de diffuser les comptes rendus et des informations à la population. La réalisation d'un document a été demandée à M. COUPECHOUX.

M. le Maire souhaite faire imprimer des cartes de correspondance, des pochettes cartonnées, des verres gravés.

- **Cérémonie du 8 mai**

M. le Maire a demandé pour cette année :

- que le chant des partisans soit chanté par les membres de la section chant du foyer rural.
- que la Marseillaise soit chantée par les enfants des écoles (réponse en attente).
- que la sonnerie aux Morts soit effectuée par D. DEROEUX

Le vin d'honneur aura lieu à la salle polyvalente.

- **13 et 14 juillet**

Il est prévu le feu d'artifice pour le 13 juillet au soir. Concernant le bal, cette année, ce sont les pompiers qui tiendront la buvette. Pour la sonorisation, un prestataire est retenu.

M. BŒUF travaille sur la mise en place d'animations simples et conviviales pour le 14 juillet après-midi.

- **Local du plan d'eau**

Un règlement doit être mis en place, mais dans cette attente, toute demande de location de la part de particuliers sera refusée.

- **Course cycliste du 21 avril 2014**

Les membres du conseil municipal sont cordialement invités à la remise des récompenses à 18 heures, salle polyvalente.

- **Foyer rural**

Création de la section des aînés le jeudi de 14 h à 18 h. Le foyer rural compte 441 adhérents.

- **Dossier GAGEY**

La commune a acquis une partie de la parcelle n° AE228 en février 2014.

Mme GAGEY met la commune en demeure d'acheter le reste de la parcelle. La totalité du terrain à acheter est de 2 965 m². La commune est en attente de l'évaluation des domaines.

Compte rendu sommaire conseil municipal du 18 avril 2014

(NB : les comptes rendus sont affichés dans leur intégralité sur les panneaux d'informations publics)

1) IMPÔTS LOCAUX – VOTE DU TAUX DES TAXES 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2014 et de reconduire les taux 2013, à savoir :

	Taux 2013	Taux 2014	Bases 2014	Produit correspondant
Taxe d'habitation	5,23 %	5,23 %	1 379 000	72 122 €
Taxe foncière bâti	16,74 %	16,74 %	1 264 000	211 594 €
Taxe foncière non bâti	46,60 %	46,60 %	45 300	21 110 €

2) SUBVENTIONS – ATTRIBUTIONS 2014

Sur proposition de M. le Maire, les associations recevront un dossier dans lequel elles fourniront différents éléments permettant l'obtention d'une subvention. Actuellement, le conseil municipal ne dispose pas de ces éléments et de ce fait, ne peut attribuer de subvention à chaque association. Il propose :

- Une enveloppe de 5 000 € à répartir entre les 16 sections du foyer et les autres associations de Saulon-la-Chapelle en fonction notamment de leur nombre d'adhérents.
- Bibliobus : 200 €

Concernant les subventions des écoles, la répartition a été faite selon le même principe qu'en 2013 à savoir 30 € par élève, soit :

- Coopérative scolaire école élémentaire de Saulon : 1 200 €
- Coopérative école élémentaire de Barges : 360 €
- Coopérative scolaire école maternelle de "Layer" : 1 080 €

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide l'attribution globale des subventions pour l'exercice 2014, soit une somme totale de 8 000 €.

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

M. le Maire présente la proposition budget primitif 2014 en insistant sur certains points qu'il détaille. Il propose pour l'achat du terrain GAGEY, dont le montant s'élève à environ 300 000 € un autofinancement de 150 000 € et un emprunt de 150 000 € sur 10 ans avec un taux maximum de 3 %, soit une annuité d'environ 17 000 € dont 2 200 € d'intérêts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2014 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	995 151 €	1 491 240,19 € (dont 787 740,19 € excédent antérieur)
Investissement	571 371,35 € (dont 7 171,35 € déficit antérieur)	571 382,35 €

4) BAIL COMMERCIAL DU BUREAU DE POSTE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec la société LOCAPOSTE pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1er juillet 2014. Il est précisé que le montant du loyer annuel est fixé à 6 200 € hors charges, révisable tous les ans à la date anniversaire du bail.

5) BAIL COMMERCIAL DUO COIFFURE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer le bail commercial avec la SARL DUO COIFFURE pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1er juillet 2014. Il est précisé que le montant du loyer mensuel est fixé à 145 € hors charges, révisable tous les ans à la date anniversaire du bail.

6) PRÉEMPTION VENTE GAGEY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'exercer son droit de préemption afin de constituer une réserve foncière et d'acquérir le bien immobilier au prix indiqués de 110 000 € outre les frais de commission d'agence fixés à 6 600 € TTC.

7) RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire présente un document pour qu'un règlement soit mis en place au sein du conseil municipal. Les conseillers n'ont pas reçu le document par mail, seuls les adjoints sont en possession du règlement. Il est donc décidé que le règlement sera voté lors du prochain conseil municipal.

6) DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES ET DE FONCTIONS

M. le Maire propose au conseil municipal de donner délégation pour signature aux personnes suivantes :

- Signature pour tout courrier, acte réglementaire, actes individuels ou contractuels, pièces administratives, conclus par le Maire à Gilles GADESKI, 1er adjoint.
- Délégation de signature des pièces comptables et budgétaires à Catherine SIRI-RACLE, 4ème adjointe.
- Délégation de signature pour les autorisations de travaux et d'urbanisme à Gilles GADESKI, 1er adjoint.
- Délégation de signature de tous documents afférents à la vie associative, manifestations à Alain BŒUF, 3ème adjoint.
- Délégation gestion du personnel et signature de tous documents afférents à Claudine BEUDET, conseillère.

9) SICECO – ADHÉSION GROUPEMENT GAZ

M. JINKINS informe les membres du conseil municipal que la commune a renvoyé l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité suite à la délibération du 10 décembre 2013.

10) ADHÉSION CAUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Équipement) pour l'année 2014. Cette association conseille les collectivités sur différents domaines tels que la réhabilitation des bâtiments, l'urbanisme, les espaces publics, aménagements paysagers, montage de dossiers de subventions.

11) INFORMATIONS DIVERSES

- M. GADESKI a fait intervenir l'entreprise PEDRON pour différentes réparation.
- Le cumul des toilettes femmes de la mairie est à changer ; ce sera fait dans les jours à venir.
- Le marronnier de l'école maternelle sera coupé prochainement.
- La SPIE a changé 8 ampoules défectueuses d'éclairage public dans la commune.
- M. Le Maire informe les membres du conseil municipal que la mairie s'abonnera au Bien Public version papier et internet.
- L'entreprise S2E est retenue pour la fourniture de divers documents administratifs.
- Mme PEDRON a assisté à la réunion de portage des repas du canton de Gevrey-Chambertin et en fait la synthèse.
- Concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, une réunion a eu lieu à Gevrey Chambertin avec le Conseil Général pour le transport scolaire. S'il est tenu compte des horaires prévus, le budget serait en nette augmentation ; pour l'instant la commune de Saulon ne change pas les horaires scolaires prévus.
- Afin de permettre aux enfants de chanter la Marseillaise à Barges à 11 h 30, l'horaire de la cérémonie du 8 mai à Saulon-la-Chapelle est avancé à 10 h 45.
- La communauté de communes a validé les commissions. Un point est également fait sur plusieurs dossiers.
- M. ALLEXANT informe les membres du conseil qu'une réunion des affouagistes aura lieu le 17 mai 2014 et par ailleurs, il indique qu'il a semé de la jachère fleurie à l'entrée de la zone de loisirs.
- La fête des écoles aura lieu mardi 1er juillet. Le directeur organise un duathlon (lancer et course à pieds), le 15 mai, sur le stade de foot (terrain d'entraînement).



AGENDA...

- 4, 11, 18, 25, mai et 1^{er} juin Championnat tennis par équipe
- 20 mai Rallye pédestre "à la découverte de Saulon"
- 24 mai 1^{er} bal Country salle polyvalente 20h
- 25 mai Élections européennes 2014
- 5 juin Dictée organisée par la section informatique salle polyvalente 14h
- 6 juin au 6 juillet Tournoi tennis homologué de NC à 15/1
- 11 au 18 juin Exposition des travaux réalisés par l'atelier dessin enfants salle polyvalente
- 14 juin Gala de danse salle Les P'tits pas salle polyvalente 20h
- 14 & 15 juin Tournoi annuel club de foot de Saulon/Corcelles
- 15 juin Spectacle de fin d'année théâtre enfants Saul en scène salle polyvalente 16h
- 1er juillet Fêtes des écoles

Associations, acteurs locaux, si vous souhaitez voir apparaître vos événements et manifestations dans cet espace, merci de communiquer vos informations au secrétariat de mairie



...INFORMATIONS PRATIQUES



Secrétariat de mairie
8 rue du Foyer
21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public
Mardi et jeudi : 14h15 – 19h
Mercredi : 9h – 12h
Vendredi : 14h15 – 17h

Tél : 03.80.79.14.30 / Fax : 03.80.79.14.31
mairie.saulonlachapelle@wanadoo.fr



**Communauté de Communes
du Sud Dijonnais**
6 Rue du Foyer
21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public
Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90
accueil@ccsd.fr

...Bien vivre ensemble...

Les nuisances sonores

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 stipule que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, perceuse, raboteuse ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

"La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui" (extrait de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789)

Saulonnaises, Saulonnais, si vous souhaitez recevoir ce bulletin par mail (format PDF), vous êtes invités à communiquer votre adresse mail au secrétariat de mairie

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél fixe :

Tél port :

E-mail :